

ARMOY



BULLETIN COMMUNAL

ANNÉE 1992

N° 4

LE MOT DU MAIRE

Il n'est pas facile, j'en conviens, de faire plaisir à tout le monde en même temps.

Pas facile non plus de gérer une évolution comme je l'ai déjà dit, qui va plus vite que nous. Une gestion à deux vitesses est-elle possible ? Sûrement pas ! Et pourtant, certains nous disent, il faudrait ! Il n'y a qu'à ! Mais avec quels moyens ?

Quelques-uns ont été surpris d'une augmentation plus que sensible de la taxe d'habitation. D'autres, qui par renseignements pris à proximité, le sont beaucoup moins.

Il n'y a qu'à : mettre de l'eau dans les tuyaux,
renforcer l'éclairage public,
goudronner les routes,
aménager les écoles,
entretenir les bâtiments publics,
distribuer des subventions, etc.

Oui ! Mais une nouvelle fois, avec quels moyens ?

Peut-être n'aurait-il pas fallu se laisser dépasser !

Je pense que l'attention de chacun peut réagir en fonction des critères donnés : "Le beurre et l'argent du beurre".

Votre conseil municipal s'efforce d'être à l'écoute des besoins, des priorités, des nécessités. La conjoncture actuelle permet difficilement d'aller vers, ou de prévoir l'opulence. Nous saurons tenir compte de tous ces paramètres et nous nous efforcerons de faire le maximum pour tous les habitants en fonction des possibilités.

Chers administrés, soyez assurés de notre dévouement entier pour le bien être de chacun d'entre nous.

L'heure est au rassemblement : SIVOM, intercommunalité, communauté de communes, etc. Dans quel but ? Si ce n'est celui du plus.... Nous avons joué le jeu au niveau local pour le bien de tous, sans surcroît de fiscalité, que devons-nous faire ?

Je vous renvoie à l'invitation proposée pour la "traditionnelle" réunion publique d'information générale qui aura lieu le samedi 20 mars à 16 heures, jour du printemps qui peut-être apportera un peu de bonheur pour tous.

Dans cette attente, et avec le plaisir de vous rencontrer, je vous prie d'accepter mes vœux les plus sincères pour la nouvelle année.

Michel HYACINTHE

SOMMAIRE

Taxe d'habitation :	
Eclaircissements _____	2
Travaux 1992 :	
• Eau _____	2
• Autres réalisations _____	4
Projets début 1993 _____	4
Une O.P.A.H. à Armoy _____	5
Vie scolaire _____	6
La vie associative à Armoy :	
• Ass. des Parents d'Elèves _____	6
• A.S. Le Lyaud - Armoy _____	7
• Le Tennis Club _____	8
• Culture-Loisirs _____	8
• Les Anciens _____	9
• La Fête des Mères _____	9
• La Fête au Village _____	9
Cérémonies _____	10
L'Echo du Haut-Chablais _____	10
Divagation des animaux domestiques _____	11
Page pratique _____	12
Etat Civil 1992 _____	12

TAXE D'HABITATION : ÉCLAIRCISSEMENTS

TAXE D'HABITATION CHIFFRES 1991

ARMOY (1992)	6,00
CHATEL	17,67
ABONDANCE	15,92
YVOIRE	15,47
BONNEVAUX	14,08
BRETHONNE	12,53
LE BIOT	12,04
BELLEVAUX	12,04
BALLAISON	11,30
BOEGE	11,21
FESSY	11,01
LARRINGES	10,37
ANTHY	9,44
PUBLIER	9,25
REYVROZ	9,25
FETERNES	9,24
CERVENES	8,97
LULLIN	8,89
VAILLY	8,67
LULLY	8,43
ALLINGES	7,96
ORCIER	7,74
MARGENCEL	7,72
PERRIGNIER	7,12
SCIEZ	7,09
LE LYAUD	4,88

Il y a 292 communes dans notre département.

Toutes ne présentent pas les mêmes avantages pour les services offerts (bus, piscine, eau, etc.) mais chacune se donne les moyens pour permettre à ses administrés de vivre au mieux.

C'est dans cet esprit que le conseil municipal a annoncé lors de la réunion publique de 1992 que le taux de la taxe d'habitation serait augmenté cette année, les autres ne changeant pas.

L'eau est un problème crucial dans la France entière et Armoy n'est pas épargnée, il vous a été donné quelquefois de le vérifier ces dernières années. Une insuffisance de l'alimentation additionnée à un réseau vieillissant nous ont valu quelques déboires.

La résolution (en cours) de ce problème passe par des investissements coûteux qu'il s'avère nécessaire de financer, c'est pourquoi nous avons décidé de passer le

taux de la taxe d'habitation de 4,10 % à 6 %.

Cette augmentation n'est certes pas agréable à admettre, mais, si nous nous livrons à une petite analyse comparative des taux appliqués dans les autres communes du département, nous pouvons alors apprécier la position de notre commune.

Vous trouverez dans le tableau ci-contre les éléments qui vous permettront de juger de notre action et de venir nous soumettre vos réflexions lors de la prochaine réunion publique qui aura lieu le 20 mars 1993.

Pour compléter ce tableau il vous faut savoir que votre commune se situe en 250^e position pour la taxe d'habitation et en 157^e position pour la taxe professionnelle. La plupart des communes riveraines devançaient déjà ARMOY en 1991.

TRAVAUX 1992 : EAU

Voici résumées les décisions prises en réunion du conseil municipal pour l'année 1992; elles concernent les projets de travaux et les achats de matériel ainsi que les réalisations de l'année.

03.02.92 - Eau :

Suite à notre demande formulée en 91, voici la proposition du Syndicat des Moises :

- Le prix de vente du m³ à la commune sera fixé à 75 % du tarif de vente aux abonnés du syndicat.
- Un forfait minimum de 2.000 m³ sera facturé.
- Le débit maximum de prélèvement sera fixé à 20 m³ heure.

18.02.92

Le conseil donne son accord à la proposition du 03.02 et sollicite le

concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour assurer l'étude et la direction de l'alimentation en eau au S.I.E. des Moises

Le conseil approuve le dossier technique tel qu'il est présenté par la D.D.A.F. pour un montant estimatif de 1.050.000 F TTC. Demande son inscription sur un programme subventionné.

30.03.92

Le maire informe le conseil de la signature en date du 20.03.92.

05.06.92

Suite à l'appel d'offre : l'attribution du lot "canalisation génie civil" est faite à l'entreprise Girod pour un montant de 595.748 F TTC. La D.D.A. réexamine le lot "équipement - électromatique".

07.08.92

Suite à un rapport présenté par M. Bouvard de la D.D.A.F. le 6 août, les membres du jury proposent de retenir l'offre des Etablissements Pavellec pour un montant de 225.683,94 F TTC.

Une plus-value pour approfondissement de la réserve de 0 m 70 se montant à 13.650 F HT est ajoutée au lot attribué à l'Entreprise Girod.

11.09.92

Début des travaux de raccordement aux Moises le 15.09.92. Le conseil décide de profiter des travaux pour mettre en place deux nouveaux poteaux incendie sur cette colonne.

09.10.92

Le conseil autorise M. le maire à signer le marché et à poursuivre son exécution, précise que le financement est assuré dans le cadre du programme départemental 1992.

06.11.92

Convention de financement des travaux "raccord au S.I.E. Les Moises" :

- Au montant des travaux adjugés à l'entreprise (835.792 F) auquel s'ajoute le coût des honoraires du marché d'œuvre (55.208 F).

- Le montant des travaux subventionnables, compte tenu de la subvention de l'agence de Bassin (120.000 F) s'élève donc à 771.000 F.

15.12.92

Le chantier de raccordement est en fin de travaux.

Coût des travaux :

890.280 F – 120.000 F (subvention agence de Bassin).

771.000 F subventionnés à 35 % (269.850 F).

Reste 501.150 F auxquels s'ajoute le prix des deux bornes incendie.

Le maire rappelle que lors de la rupture de la canalisation d'alimentation qui a provoqué une pénurie d'eau, le syndicat des Moises ainsi que la commune de Lyaud nous ont offert de l'eau, le transport, effectué par les Etablissements Magnin s'élève à 9.677 F.

■ TRAVAUX 1992 : AUTRES RÉALISATIONS

PROJETS DÉBUT 1993

AMÉNAGEMENT DU CIMETIÈRE :

- Déplacement de la croix centrale afin de permettre la libre circulation des engins mécaniques.
- Mise en place d'un ossuaire dans l'angle 2^e carré à droite.
- Mise en place d'un colombarium en granit du Tarn - 30 cases.
- Mise en place de caveaux dans le dernier carré à droite.

Afin de permettre l'aménagement global du cimetière, les familles ayant des sépultures dans les 1^{er} et 2^e carrés à droite ainsi que le 1^{er} carré à gauche sont priées de contacter la mairie.

03.02.92

Préparation du budget 1992

Divers devis vont être demandés :

- Réfection totale du toit de l'église.
- Carrelage de la salle du sous-sol de la mairie.
- Carrelage et finition de la salle annexe à la salle polyvalente.

30.03.92

Travaux retenus pour 1992

- Renforcement de la charpente de l'école maternelle.
- Electricité de la salle au-dessous de la mairie.
- Pose de volets roulants à la mairie.
- Isolations et carrelage de la salle au-dessus de la mairie.
- Carrelage de la salle du sous-sol de la mairie.
- Rénovation du toit de l'église, charpente et cuivrerie.
- Prolongement de la colonne d'eau à Lonnaz.
- Renforcement de l'éclairage du stade.
- Goudronnage à l'enrobé de la route "Plan cabaret - Ermitage".

Fin 1992

Tous ces travaux sont réalisés par :

- Ent. FAVRAT	
Renforcement charpente école maternelle	98.836,85 F
- EIB Allinges	
Electricité salle sur la mairie	24.208,63 F
- BARBAT Jean	
Isolation salle sur la mairie	9.233,01 F
- CHARMAY JORDIL	
Carrelage salle sur la mairie	56.692,58 F
- CHARMAY JORDIL	
Carrelage salle sous-sol	60.783,69 F
- FILLON & Fils	
Pose de volets roulants mairie	30 391,01 F
Total	280.145,77 F

Toiture de l'église :

- BOTTE François	
Traitement des pièces maîtresses de la charpente	16.684,64 F
- Ent. PERRET-JACQUIER	
Rénovation complète charpente et cuivrerie	230.000,00 F
Total	246.684,64 F
<i>Subvention spécifique</i>	<i>99.725,00 F</i>

Terrain de sport :

- ERARD S.A.	
Eclairage terrain de foot	53.460,64 F
<i>Subvention spécifique</i>	<i>34.870,00 F</i>

Goudronnage :	190.800,00 F
<i>Subvention spécifique</i>	<i>76.320,00 F</i>

Achat de matériel :

- Un tracteur tondeuse pour les communes d'Armoys et du Lyaud :	
participation de chaque commune	72.884,74 F TTC
- Pose d'une fresque à l'école maternelle	11.550 F TTC
- Equipement informatique du secrétariat de mairie	30.123,45 F TTC
- Photocopieuse au secrétariat de mairie	16.805,62 F TTC

19.03.92

- Zone NAB Les DEUDES :	
Pose d'une conduite Ø 90 PVC à la charge des propriétaires 270 ml	
coût	16.080,00 F TTC

23.06.92

- Plateau du LONNAZ :	
Pose d'une conduite de distribution en fonte Ø 80 par l'Ent. Gilles BONDAZ sur 150 ml	
coût	34.928,00 F TTC

■ UNE O.P.A.H. A ARMOY

(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)

Depuis deux ans, une procédure intercommunale est en cours sur la commune ainsi que sur l'ensemble du Pays de la Côte (14 communes sont concernées).

Ce dispositif a pour but d'inciter à la réhabilitation de l'habitat ancien (logements de plus de 15 ou 20 ans) par des subventions majorées accordées aux propriétaires occupants ou bailleurs.

Retenir et attirer la population jeune, améliorer les conditions d'hébergement des personnes âgées, rendre plus confortable et réhabiliter le parc ancien sont quelques-uns des projets de l'**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat** qui ont trouvé un écho favorable sur la commune.

En effet, si au départ, on pouvait penser que le nombre de logements réhabilités serait faible (objectif 6 logements en 3 ans), les choses ont bien évolué depuis.

L'objectif triennal est d'ores et déjà dépassé puisque ce sont 16 logements du chef-lieu qui ont trouvé un financement grâce à cette opération aussi bien chez les propriétaires occupants (6 opérations) que chez les bailleurs (10 opérations).

Le bilan communal 1991-1992 présenté le 8 décembre dernier à Fessy fait apparaître les chiffres ci-dessous :

Ce sont donc plus de 2,5 millions de francs de travaux qui seront engagés sur la commune. Quant aux subventions et aides accordées aux propriétaires, c'est une enveloppe de plus de 600.000 F qui a été accordée.

Quelques chiffres sur l'ensemble du périmètre de l'OPAH :

En 2 ans, cette opération aura permis le financement de 165 logements soit 22 millions de francs de travaux réalisés à 75% par des artisans du Pays de la Côte et une enveloppe de crédits distribués de 5 millions de francs.

Alors, si vous souhaitez améliorer, restaurer, rénover, remettre aux normes, transformer... votre logement, votre maison, l'OPAH est là jusqu'à la fin de l'année 1993 pour vous aider à réaliser vos projets.

Permanences en mairie d'Armoiy :

Tous les 3^e vendredi du mois de 10h à 12h.

Votre correspondante :

Sylviane CORBIN, chargée d'opération au COHAR (Comité Départemental d'Habitat et d'Aménagement Rural de Haute-Savoie)

2, rue Gabriel de Mortillet

74000 Annecy

Tél. 50 52 80 29

Fax 50 52 72 70

Bilan 1991-1992 Commune d'ARMOY	OPÉRATIONS FINANCIÈRES	TRAVAUX ENGAGÉS	CONSOMMATION DE CRÉDITS
Propriétaires occupants (P.A.H.)	6	400.894,00	124.821,00 ⁽¹⁾
Propriétaires bailleurs (A.N.A.H.)	10	2.154.936,00	496.470,00
Total	16	2.555.830,00	621.291,00

(1) Dont 35.580 des caisses de retraite. Conseil Général. Région Rhône-Alpes.

VIE SCOLAIRE

La rentrée 1992 s'est déroulée dans d'excellentes conditions pour les 129 élèves Primaire et Maternelle dans les écoles d'Armoy et du Lyaud.

Actuellement les effectifs sont stables, les moyens d'action sont conséquents et il est permis d'envisager l'avenir de façon satisfaisante.

Effectif 92-93

54 élèves de maternelle sont scolarisés à Armoy, répartis en deux classes. Mme Pricaz (directrice) s'occupe de 10 moyens + 18 grands et Mme Vesin de 18 petits et 8 moyens.

75 élèves sont scolarisés en cycle primaire, répartis en 4 classes.

Mme Perrin (directrice) enseigne à 8 CE2 + 11 CM1 (au Lyaud).

Mme Tournier enseigne à 4 CE2 + 15 CM1 (au Lyaud).

M. Fabre enseigne à 20 CM2 (au Lyaud).

Mmes Morel-Chevillet et Clévy enseignent à

9 CP + 8 CE1 (à Armoy-mairie).

Prévisions d'effectifs:

	MATERNELLE	PRIMAIRE	TOTAL
Rentrée 1993	56	74	130
Rentrée 1994	54	77	131
Rentrée 1995	55	80	135

LA VIE ASSOCIATIVE A ARMOY

◆ ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Lors de l'Assemblée Générale du vendredi 25 novembre 1992, en présence des parents, des enseignants et des Municipalités du Lyaud et d'Armoy, cinq membres du Conseil des Parents d'Elèves, pour des raisons diverses, se sont retirés et nous tenons à les remercier pour tout le travail bénévole qu'ils ont effectué au sein de l'Association durant ces dernières années; deux autres personnes se sont jointes aux "anciens".

Le nouveau Comité se compose donc de onze membres (ce qui est un effectif peu important), nous vous rappelons sa composition:

- Monsieur Philippe JACQUET, Président
- Monsieur François GALLAY, Vice-président
- Madame Marguerite ROUSSEL, Trésorière
- Madame Jocelyne BEL, Trésorière-Adjointe
- Madame Sylvie GIOVANNELLI, Secrétaire

ainsi que M. Jean-Pierre BAZZANI, Mme Laurence BONZI, M. Hubert DUBOULOZ, Mme Martine LASSAUZET, Mme Jocelyne MARCLAY, Mme Michèle VALSESIA.

Reconduction des activités 91-92

Vu l'enthousiasme général, l'Association accepte d'inscrire à son budget 92-93 le coût de l'ADDIM (Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation Musicale) ayant pour objectif le développement de l'attention et de

l'écoute des enfants, pour l'ensemble des classes (maternelle et primaire), à savoir 14.5000 F.

Comme l'année dernière, les sorties de ski sont envisagées et sont actuellement à l'étude.

Manifestations

En ce qui concerne les manifestations organisées par l'Association, elles restent inchangées: le loto et le thé dansant qui sont prévus, cette année, le dimanche 6 décembre 92 et le dimanche 14 mars 1993, qui, nous vous le rappelons, servent à financer les projets susvisés.

Allocation Enseignants

La somme de deux mille francs a été versée à chaque enseignant pour l'achat de jeux, livres, etc. (montant total: 12.000 F).

◆ A.S. LE LYAUD - ARMOY

Pour clore la saison 1991-1992, le club a fêté le 20^e anniversaire du club du Lyaud et le 30^e anniversaire de celui d'Armoy.

Un match entre les anciens des deux associations a été organisé suivi d'une cérémonie officielle où étaient invitées toutes les personnes qui ont participé à la vie des deux associations.

LA VIE ASSOCIATIVE A ARMOY

Des médailles ont été attribuées à tous les présidents successifs. Deux médailles de la jeunesse et des sports ont également été remises à Messieurs Gaby Neplaz et Claude Roguier.

Pour la saison 92-93, le club a reconduit l'engagement de 3 équipes seniors avec un effectif de 61 licenciés, 1 équipe de pupilles d'une douzaine de garçons, 2 équipes de poussins composées de 14 éléments auxquels viennent s'ajouter une vingtaine de débutants qui effectuent des matchs par plateaux de 8 équipes organisés le samedi après-midi.

Les entraînements ont lieu pour les débutants le mercredi à 14h; pour les poussins-pupilles le mercredi à 17h 15; pour les seniors les mardi-jeudi-vendredi à 19h.

Un nouvel éclairage a été mis en place en début de saison. Le câble d'alimentation (souterrain) fut posé par quelques bénévoles, les poteaux et les projecteurs furent installés par l'entreprise EZARD. Un filet a également été posé derrière les buts, pour l'entraînement. Prochainement les vestiaires seront carrelés, ils en ont bien besoin.

En ce qui concerne les résultats sportifs du club, il faut noter que les équipes 1 et 2 sont classées premières de leur série respectives à la mi-saison.

Les poussins ont également fourni une belle prestation, finissant leur championnat 1^{er} ex aequo.

◆ TENNIS CLUB

Devant la difficulté rencontrée par le club pour équilibrer positivement son effectif, donc ses finances, et suite au succès rencontré cette saison par la formule d'initiation aux jeunes, le comité a décidé de reconduire cette formule pour la prochaine saison. Elle va même être étendue aux adultes débutants qui ont besoin de ces quelques conseils de bases qui permettent à chacun de prendre plaisir à échanger des balles sur un court de tennis en pleine nature.

Pour le volet "sportif" le tournoi double "salade" sera reconduit cette saison et un tournoi de jeunes sera mis en place par le comité.

Concernant le volet pratique, le secrétariat de la mairie assurera cette année encore la distribution des cartes et des clefs de court et ceci à partir du 21 novembre 1992.

Un dernier conseil pratique: pour jouer au tennir il faut être au moins deux, alors n'hésitez jamais à passer un coup de téléphone à un autre membre du club pour qui ce sera toujours un plaisir de jouer avec un nouveau partenaire.

Bonne saison tennistique !!!



◆ CULTURE-LOISIRS

Notre club le plus récent, après un an à peine d'existence vient de mettre une nouvelle activité en route et pas des plus classiques, il s'agit tout simplement d'une section Art floral.

En effet suite aux cours de couture, qui comme l'an

passé ont actuellement repris et dureront jusqu'aux vacances de printemps, sur la demande de participantes, des cours d'Art floral auront lieu le mercredi. Ils sont destinés à permettre aux adhérents de faire des compositions de bouquets de fleurs fraîches et également de réaliser des travaux à base de fleurs séchées.

Le comité du club remercie les personnes bénévoles qui tiennent les permanences de la bibliothèque chaque samedi et lors du passage du bibliobus.

Nous avons demandé cette année une participation de 30 francs par famille. Celle-ci nous a permis d'acheter 10 romans.

D'autre part, la mairie nous verse une subvention afin d'acheter de nouveaux livres et de subvenir aux besoins de l'association Culture-Loisirs. Nous avons ainsi des livres qui nous appartiennent et d'autres prêtés par la bibliothèque centrale de prêts, que nous vous invitons à venir découvrir tous les samedis de 10h45 à 11h45 dans la salle sous la mairie.

◆ LES ANCIENS: UN CLUB QUI MARCHE

La rencontre des personnes du 2^e et 3^e âge, c'est toujours les mercredis après-midi dans la salle sous la mairie.

L'ambiance y est des plus sympathique; chacun aime à s'y retrouver pour des jeux, la belote et surtout la pause café... mais... à l'occasion d'anniversaires, nous avons toujours droit au bon petit vin avec les gâteaux maison.

Que de bons moments passés...

◆ LES ANCIENS... ENCORE

Pour la petite histoire, en 1992, ce sont 68 colis qui ont été distribués par la commune à ses anciens de plus de 65 ans. Chaque année, les friandises, bûches de Noël et vins fins sont fort appréciés de tous.

◆ TRADITIONNELLE: LA FÊTE DES MÈRES

A l'occasion de leur fête, les mamans d'Armoy ont encore pour ce grand jour abandonné leurs fourneaux pour se retrouver ensemble au restaurant et savourer un bon repas, les pieds sous la table. Une vraie journée de relâche, de gaieté, de bonne humeur, loin des soucis quotidiens; chacune a su apprécier cette journée agréable qui leur est tout spécialement dédiée.

◆ LA FÊTE AU VILLAGE

A la Saint Pierre, autrefois, c'était la vogue. Dans toutes les familles c'était le repas de fête. On recevait à manger ses parents, ses amis, on avait réservé le plus beau poulet de la basse-cour pour manger ce jour-là avec comme entrée le jambon et le saucisson du vrai cochon, élevé avec des pommes de terre et des choux. On faisait des tartes à la "bouilli", on prenait le temps de vivre calmement, de raconter des balivernes et, le soir venu on se retrouvait tous au bal musette sur la place du village.

Aujourd'hui, à Armoy, c'est redevenu une vraie coutume. Cette année, le 1^{er} dimanche de juillet le village d'irréductibles savoyards et leurs invités se sont réunis au stade des pins autour d'une paëlla dans une ambiance de fête. Petits et grands étaient là, pour la rencontre, les jeux, la bonne humeur.

Cette année encore, ce fut une vraie réussite, le soleil était de la partie et les cœurs aussi.

Le comité des fêtes était une fois de plus irréprochable, tant dans le choix des activités et des surprises (voir photos) que dans l'organisation générale de cette journée.

LA VIE ASSOCIATIVE A ARMOY



■ CÉRÉMONIES

Cette année encore, un rassemblement a eu lieu au monument aux morts afin de célébrer officiellement les souvenirs du 8 mai et du 11 novembre.

Ce sont des moments forts de reconnaissance aux événements qui ont marqué notre pays, de reconnaissance à la mémoire de ceux qui sont morts pour que vive la nation, pour que vive la commune. Nous devons y participer nombreux.

Vivre ensemble, c'est aussi participer! Et c'est notre espoir que de vous voir plus nombreux en 1993.

■ L'ÉCHO DU HAUT-CHABLAIS

L'Echo du Haut-Chablais, qui participe généreusement et qui réhausse chaque année les cérémonies et fêtes de la commune, et nous les en remercions vivement, serait heureux d'accueillir des jeunes et des moins jeunes de la commune désireux d'entretenir la bonne et chaleureuse ambiance qui règne au sein de leur société.

Renseignements

50 73 92 37 ou 50 73 95 78



■ DIVAGATIONS DOMESTIQUES



Le département de la Haute-Savoie a été déclaré indemne de rage par arrêté ministériel du 15 octobre 1991.

C'est une nouvelle, dont certes chacun d'entre nous peut se réjouir, mais ce n'est pas une raison pour laisser nos animaux domestiques errer et divaguer dans notre commune.

A ce propos nous vous rappelons des extraits d'arrêté préfectoral relatif à la divagation des chiens et des chats.

Arrêté préfectoral du 10 mars 1992:

Art. 1: Il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats.

Art. 2: Est considéré comme en état de divagation, tout chien qui, en dehors d'une action de chasse, n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable, d'une distance dépassant cent mètres.

Est considéré comme en état de divagation, tout chat non identifié, trouvé à plus de deux cent mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.

DES ANIMAUX

Art. 3: Les propriétaires ou les locataires ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la Force Publique, les chiens et les chats que leurs maîtres laissent divaguer dans les propriétés privées. Les animaux saisis sont conduits en fourrière.

Art. 4: Les chiens et les chats en état de divagation sont capturés et transportés en fourrière à la diligence des Maires. Ces animaux ne peuvent être abattus qu'après un délai de 4 jours ouvrables. Si les animaux sont identifiés par le port d'un collier ou par un tatouage, ce délai est porté à 8 jours...

Art. 5: Les chiens et les chats, vaccinés ou non contre la rage, ayant mordu ou griffé une personne ou un autre animal domestique seront soumis à une surveillance exercée par un vétérinaire sanitaire, pendant une durée de 15 jours.

Nous ne pouvons donc que conseiller et recommander aux habitants de la commune

de faire preuve de diligence dans la surveillance de leurs compagnons à quatre pattes tout en les

traitant avec l'amour et le respect qu'ils méritent.



■ LE SAVIEZ-VOUS ?

◆ COLLECTE DES BOUTEILLES PLASTIQUE

La Commune a choisi le recyclage des bouteilles plastique. L'entreprise chargée de la collecte nous a fait parvenir un compte-rendu pour l'année écoulée.

Le résultat 1992 est plus que satisfaisant, les deux conteneurs ont servi à la récupération de 899,50 kg de plastique.

Trois sortes de plastique sont recyclés, le PVC (bouteilles d'eaux minérales), le PET (bouteilles d'eaux gazeuses, jus de fruits), le PEHD (bouteilles d'assouplissants, lessives, huiles alimentaires). Ces produits sont triés à l'usine et envoyés dans des centres de recyclage pour devenir:

- le PVC, retransformé en poudre et en matière première pour fabriquer des tuyaux d'assainissement, des contreforts de chaussures, des dalles de sols;
- le PET est transformé en fibres qui serviront au rembourrage des anoraks et des peluches
- le PEHD est transformé en piquets, plots, barrières.

Le seul regret de cette entreprise porte sur le fait que les conteneurs sont quelquefois pris pour des conteneurs à ordures ménagères.

Nous vous demandons donc de respecter les quelques consignes que vous trouverez sur l'imprimé joint cette année à votre bulletin municipal.

D'avance merci.

■ PAGE PRATIQUE

TONDEUSES ET TRONÇONNEUSES

Afin de respecter la tranquillité du voisinage, n'en faites pas usage les dimanches et jours fériés.

CHASSEURS

Respectez les propriétés et les clôtures, ne chassez pas près des habitations.

CHIENS, CHATS, POULES

Par arrêtés municipaux, leur divagation est interdite.

ORDURES MÉNAGÈRES

Quelques règles simples :

- le passage du camion s'effectue à partir de 9 h, il est recommandé de sortir les sacs le matin seulement,
- les sacs ne doivent contenir que des déchets ménagers,
- une sélection permettrait de diminuer la quantité,
- quelques pas supplémentaires, afin de regrouper les sacs, amélioreraient le temps de collecte.
- il y a à votre disposition, des cubes pour le verre et d'autres pour les plastiques,
- lorsque dans la semaine il y a un jour férié, le ramassage est systématiquement reporté au vendredi,
- un ramassage de monstres existe, (cuisinière, sommiers, etc.) inscrivez vous en mairie.

HAIES ET CLÔTURES

Parfois véritables murs risquant de gêner la circulation, elles sont soumises à réglementation Art. 131-1 et 131-2 du code des communes. Elles doivent être taillées au droit des clôtures ou des limites de propriété. Dans le cas de création de clôtures ou de haies, vous devez demander l'autorisation à la mairie.

SECRÉTARIAT MAIRIE

Ouvert tous les après-midi.

CONTENEURS, VERRE ET PVC

Merci de ne pas laisser les emballages ou cartons vides sur place.

■ ETAT CIVIL

NAISSANCES

15 mai 1992: Elodie, Josette, Christine MASSE - route du Bois de Ville

24 octobre 1992: Oriane, Lina, Geneviève BURLAT - route du Bois de Ville

1^{er} décembre 1992: Audrey, Nastasia GIROUD - Les Passieux

MARIAGES

25 avril 1992: Mlle Elisabeth, Isabelle KOCSI avec M. Jean-François, Claude CADET

12 mai 1992: Mlle Laurence, Véronique POLETTO avec M. Gil, Yves MAGALHAES

18 juillet 1992: Mlle Véronique, Yvette, Joëlle ENGRAND avec M. Eric, Yves GOSETTO

29 août 1992: Mlle Laurence, Yvonne MOREL avec M. François, Philippe LE BRETON

24 octobre 1992: Mlle Laurence, Liliane BESNARD avec M. Jean-Pierre ALLEMAND

18 décembre 1992: Mlle Catherine, Jeannine BURETEY avec M. Luc VOLTZENLOGEL

DÉCÈS

13 mars 1992: M. Gaston REY-BAUD, à l'âge de 82 ans

20 juillet 1992: Mme Fernande, Jeanne VEUILLEZ, veuve VUILLET, à l'âge de 71 ans

13 septembre 1992: Mme Denise, Clotilde, Reine, Cornélie DECOSTER, Veuve HERBERT, à l'âge de 84 ans

5 novembre 1992: M. Lazare GHIO, à l'âge de 80 ans.